

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

SOPHIA ANTIPOLIS

Séance du 05 mai 2008

L'an deux mil huit et le 05 mai à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

NOMBRE DE DELEGUES				
Effectif légal	Présents	Représentés	Procurations	Absents
54	46	6	1	1

de la séance : 10

Objet de la délibération : Direction des Affaires Juridiques et Générales - Commission Communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées - Désignation des représentants de la CASA

Original
Expédition certifiée conforme à l'original
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Christian GUIDOBALDI

N° Enregistrement : 2008.026

Date de la convocation :
Le 28/04/2008

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du 28 MAI 2008

de la réception s/Préfecture
en date du 23 MAI 2008

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Christian GUIDOBALDI

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Alain GUMIEL, Richard CAMOU, Marc DAUNIS, Jean-Pierre DERMIT, Christian BERKESSE, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, René BURON, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Juliette GIOVANNINI, Françoise GIOANNI, Marguerite BLAZY, Suzanne TROTOBAS, Noël IACONO, Jean-Bernard DUPERET-TOUMIEU, Pierre GUGLIELMI, Martine MARENCO, Patrick DULBECCO, Guy GIRAUD, Michel GASTALDI, Jean-Pierre HENRY, Patrice BEHIER, Marie BENASSAYAG, Michel RASTOUL, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Jean-Philippe PREVOST, Ghislaine TOULEMONDE, Myriam KAIL, Marie-Antoinette LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Serge AMAR, Philippe MUSSI, Martine BONNEAU, Christophe ETORE, Martine SAVALLI, Carine CURTET, Isabelle RAESER, Laurent COLLIN, Philippe BELLONE, Cécile DUMAS, Eric PAUGET, Khéra BADAOUI BLAIS

REPRESENTES :

José BERTAINA par Jacques CULIOLI, Jean Pierre MAURIN par Christian GORACCI, Francis PERUGINI par Jacqueline BOUFFIER, Gilles DUJARDIN par Edwige VERCNOCKE, André-Luc SEITHER par Alain BIGNONNEAU, Sophie DESCHARENTRES par Charles ROIG

PROCURATIONS :

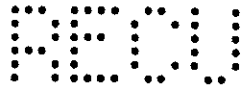
Simone TORRES-FORET DODELIN à Marguerite BLAZY

ABSENTS :

Armand OBADIA

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Khéra BADAOUI BLAIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Monsieur LEONETTI,

Je vous rappelle que l'article 46 de la loi du 11 février 2005 insère un nouvel article L. 2143-3 dans le Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que lorsque les communes adhèrent à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour ceux de ces établissements qui sont compétents en matière de transports ou en matière d'aménagement du territoire, lorsque la population atteint 5000 habitants.

Il est précisé que cette commission n'intervient que dans les domaines transférés à l'EPCI.

La mission essentielle de la commission intercommunale consiste à établir un rapport annuel présenté à l'organe délibérant de l'EPCI et de faire toute proposition utile d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant.

Le recours à ses connaissances et à son expertise pourra être sollicité en tant que de besoin notamment, lors de l'élaboration des schémas directeurs d'accessibilité des services de transports publics.

Conformément à la délibération du 09 juillet 2007, il a été décidé que la présidence serait assurée par Monsieur le Président de la CASA, et que la commission serait composée de la manière suivante :

4 Représentants des élus de la Communauté :

Le Vice-Président Délégué au Développement Economique et à l'Aménagement du Territoire, ou son suppléant,

Le Vice-Président Délégué à la Culture, aux Sports et aux Services aux Habitants, ou son suppléant,

Le Vice-Président Délégué aux Transports et aux Déplacements, ou son suppléant,

Le Vice-Président Délégué à l'Habitat et à la Gestion du Territoire, ou son suppléant,

4 Représentants des institutions et des partenaires :

Le Préfet ou son représentant,

Le Président du Conseil Régional ou son représentant,

Le Président du Conseil Général ou son représentant,

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ou son représentant,

4 Représentants des Associations œuvrant dans les secteurs transférés à savoir :

Le Président de l'Association des Amis Parents Enfants Inadaptés (ADAPEI) ou son représentant,

Le Président de l'Association Valentin Haüy ou son représentant,

Le Président de l'Association des Paralysés de France (APF) ou son représentant,

La Présidente de l'Association Soutien Aide aux Sourds (ASAS) ou son représentant,

4 Représentants des associations d'usagers :

Le Président de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers de Transports (FNAUT) ou son représentant,

Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) ou son représentant,

Le Président de la Confédération Nationale du Logement (CNL) ou son représentant,

Le Président du Conseil de Développement ou son représentant.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'arrêter la composition de cette commission telle que ci-dessus proposée,
- de désigner les 4 représentants de la CASA ci-dessous mentionnés appelés à siéger au sein de la commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées ainsi que leurs suppléants,

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DAUNIS Marc (Valbonne)	TOULEMONDE Ghislaine (Valbonne)
DERMIT Jean-Pierre (Biot)	TROTOBAS Suzanne (Antibes)
BERKESSE Christian (La Colle)	BENASSAYAG Marie (Villeneuve-Loubet)
ROSSI Michel (Roquefort)	GIRAUD Guy (Vallauris)

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'arrêter la composition de cette commission telle que dans le corps du rapport,
- de désigner les 4 représentants de la CASA ci-dessus mentionnés appelés à siéger au sein de la commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées ainsi que leurs suppléants,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 05 mai 2008
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

(

(